

Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

# Liste de contrôle pour le dépistage de la COVID-19

15 mars 2020

Cette liste de contrôle ne fournit que des renseignements de base. Elle n'est pas destinée à remplacer un avis médical, un diagnostic ou un traitement.

## Que faire?

- Créer et mettre en œuvre un plan de dépistage actif incluant ce qui suit :
  - Lieu et personnel de la table de dépistage
  - Scénario approprié pour le dépistage, y compris le processus pour les visiteurs non conformes
  - Signalisation pour soutenir le processus de dépistage actif
  - Mise à disposition d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool à la table de dépistage
  - Règles claires à la porte pour autoriser ou interdire l'entrée
  - Remise aux visiteurs d'un document expliquant les changements

## Questions de dépistage à envisager :

- Accueillir tout le monde dans le bâtiment de façon amicale, calme et rassurante.
  - « Bonjour! Comme vous le savez, la COVID-19 continue d'évoluer rapidement. C'est pourquoi nous procédons à un dépistage actif des risques potentiels de la COVID-19 auprès de toutes les personnes qui entrent dans le bâtiment afin de garantir la sécurité et le bien-être de tout le monde. »
- 1. Ressentez-vous l'un des symptômes suivants : fièvre/état fiévreux, toux nouvelle ou existante et difficultés respiratoires?
  - Oui

- Non
- 2. Avez-vous effectué un voyage à l'étranger au cours des 14 derniers jours (hors du Canada)?
  - Oui
  - Non
- 3. Avez-vous eu des contacts étroits avec un cas confirmé ou probable de COVID-19?
  - Oui
  - Non
- 4. Avez-vous eu des contacts étroits avec une personne souffrant d'une maladie respiratoire aiguë qui a séjourné à l'étranger au cours des 14 derniers jours?
  - Oui
  - Non

## Comment répondre?

- Si la personne répond NON à toutes les questions, elle a réussi le dépistage et elle peut entrer dans le bâtiment
  - o « Vous avez le droit d'entrer dans le bâtiment. Veuillez utiliser le désinfectant pour les mains avant d'entrer. Merci de votre patience. Passez une excellente journée. »
- Si la personne répond OUI à l'une des questions de dépistage ou refuse d'y répondre, elle a échoué au dépistage et elle ne peut pas entrer dans le bâtiment
  - o Pour les visiteurs, fournisseurs et bénévoles : « **Je suis désolé, mais compte tenu de ces réponses, je ne peux pas vous laisser entrer dans le bâtiment aujourd'hui. Veuillez contacter votre bureau de santé publique local ou Télésanté Ontario pour obtenir de plus amples renseignements.** » (Indiquez-leur où se trouve le numéro de Télésanté Ontario sur le document.)
  - o S'ils se fâchent, veuillez contacter immédiatement un cadre supérieur pour gérer la situation.
  - o Pour les employeurs, le personnel des organismes, le personnel contractuel : « **Je suis désolé, mais compte tenu de ces réponses, je ne peux pas vous laisser entrer dans le bâtiment aujourd'hui. Veuillez contacter**

votre responsable pour l'en informer et communiquer avec votre bureau de santé publique local ou Télésanté Ontario pour obtenir de plus amples renseignements. »